



Commission de Contrôle des Activités Financières

30/07/2009

Régulation financière : Monaco signe une convention de coopération et d'échange d'informations avec l'Allemagne

La Commission de Contrôle des Activités Financières (CCAF) de la Principauté vient de signer un accord de coopération avec son homologue allemand, la BaFin (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht).

Premier accord bilatéral signé par la CCAF en tant qu'autorité administrative indépendante, il permet l'échange d'informations entre les deux entités dans le cadre de la surveillance des marchés financiers. Cet échange d'informations s'effectue sous réserve de réciprocité, les informations transmises ne pouvant par ailleurs être utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été communiquées.

Cinq accords bilatéraux sont désormais en place avec: le régulateur français (AMF) depuis mars 2002, l'autorité de contrôle italienne (CONSOB) depuis novembre 2003, l'autorité de surveillance luxembourgeoise (CSSF) depuis juin 2004, le régulateur belge (CBFA) depuis mars 2005, et désormais l'autorité allemande. Des pourparlers avec d'autres régulateurs sont actuellement en cours, qui concernent notamment la Suisse et le Royaume-Uni

Pour Christian de Boissieu, Président de la CCAF, cette convention avec un grand pays de l'Union Européenne « *confirme la volonté de la Commission de jouer la carte de la coopération internationale, notamment par le canal d'accord bilatéraux avec ses homologues étrangers* ».

Pour tout complément d'information :

Jean Castellini
Secrétaire Général
Commission de Contrôle des Activités Financières
4, rue des Iris – MC 98000 Monaco
Tél. +377 98 98 43 59
Site web : www.ccaf.mc